

# Création d'un poste de "Responsable des projets énergies renouvelables" aux Services industriels

## 1. INTRODUCTION

Dans le cadre du développement de sa politique énergétique, la Municipalité doit assurer la conduite de nombreux projets de développement en matière d'énergies renouvelables. La planification actuellement prévue pour les prochaines années va impacter à très court terme le volume de travail de façon importante. Les ressources actuelles ne permettant pas d'absorber ce surcroît de tâches, l'attribution de nouvelles ressources s'avère obligatoirement nécessaire pour que la Municipalité puisse atteindre les objectifs visés.

Conformément aux bases légales en vigueur (art. 29, al.5 ROCM), le Conseil de Ville est compétent en matière de création ou de suppression de poste au sein de l'Administration municipale.

Par le biais du présent rapport, le Conseil communal sollicite la création d'un poste de "Responsable des projets énergies renouvelables", à 100 %, au sein des Services industriels à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Les missions, le profil ainsi que les répercussions financières liés à la création de ce nouveau poste sont détaillés aux points 3 et 4 de ce document. Le Conseil communal précise que l'entier des montants financiers concernés a déjà été pris en compte dans le budget communal pour 2022 et qu'ils seront autofinancés par les rubriques comptables des Services industriels sans influence sur le prix de l'électricité ou de la chaleur (nouvelle rubrique 879).

## 2. ETAT DE SITUATION

Par voie de décision du 29 mars 2021, le Conseil de Ville avait accepté la demande de crédit (Fr. 1'600'000.-) pour la réalisation des installations de chauffage sur les bâtiments de l'écoquartier "Résidence du Parc de la Sorne".

Dans ce message, la création d'un poste pour gérer le nombre d'installations renouvelables était clairement exprimée. Il stipulait notamment : "... *Compte tenu de l'importance du projet, la conduite des travaux prévus représente un défi de taille au niveau technique mais également en termes d'organisation au sein des Services industriels ainsi que de ressources investies pour la construction et l'exploitation de ces installations de chauffage. ... Si ces dispositions permettent d'assurer les tâches prioritaires liées au projet (ndlr : en phase planification et construction), des solutions à plus long terme doivent être définies pour garantir le service de maintenance de l'ensemble du parc d'installations électriques. En effet, en tenant compte des installations photovoltaïques ou de chauffage réalisées dans un proche avenir (1 à 5 ans), ce sont plus de cinquante installations qui seront en service et sous la responsabilité des Services industriels. Actuellement, le personnel des Services industriels est totalement occupé par les multiples projets en cours et la capacité de travail maximale est quasiment atteinte. De plus, le recours à des mandats à tiers ne peut aucunement représenter une solution viable au-delà d'un très court terme, notamment en raison de leur impact financier beaucoup trop élevé. ...*

*Afin de pouvoir bénéficier du personnel d'exploitation suffisant, l'engagement de ressources humaines supplémentaires au sein des Services industriels (au bénéfice des compétences techniques spécifiques) sera absolument nécessaire dans le futur. Celles-ci permettront d'assumer l'exploitation de toutes les installations photovoltaïques actuelles, y compris la centrale hydro-électrique, les installations qui seront construites dans l'écoquartier "Résidence du Parc de la Sorne" ainsi que les centrales photovoltaïques financées par le crédit-cadre de Fr. 2'100'000.- voté par le Conseil de Ville en 2020."*

## 3. CREATION DE POSTE

Les missions et tâches générales dévolues au poste nouvellement créé, ainsi que le profil et les compétences attendus pour cette nouvelle fonction sont détaillés ci-dessous.

### 3.1. Missions générales du poste

Les missions de ce poste consisteront à :

- 1) exploiter et entretenir les installations de production renouvelable telles que les centrales photovoltaïques et les installations de production de chaleur des Services industriels dans le complexe immobilier "Le Ticle - Théâtre du Jura" et dans l'écoquartier "Résidence du Parc de la Sorne" ;

- 2) planifier, réaliser, exploiter et entretenir les futures installations des Services industriels pour la production renouvelable telles que les nouvelles centrales photovoltaïques ou les nouvelles installations de production de chaleur ;
- 3) collaborer étroitement avec SACEN SA lors de la réalisation de stations de bornes de recharge pour véhicules électriques publiques ou privées Smotion ;
- 4) gérer les approvisionnements en énergie primaire (pellets par exemple) ;
- 5) suivre les programmes de maintenance des installations pour en garantir le fonctionnement optimisé ;
- 6) le cas échéant - en fin de durée de vie des équipements ou en cas de panne - organiser les réparations/ remplacements des équipements défectueux ;
- 7) assurer le controlling analytique des installations pour en garantir le respect du modèle d'affaire, des contrats et l'autofinancement des installations exploitées en collaboration avec les services partagés des Services industriels.

### **3.2. Profil du poste**

Profil de la personne recherchée :

- le profil recherché est relativement large entre le domaine photovoltaïque, d'une part, et les installations de production de chaleur avec différentes technologies, d'autre part (pellets, PAC, ...) ;
- le titulaire du poste jouira idéalement de compétences pratiques construites sur une expérience de plusieurs années dans l'exploitation d'installations techniques du bâtiment et/ou de la production industrielle. De formation pratique (CFC dans le domaine électrique ou mécanique) complétée par une formation de technicien ET ou d'ingénieur HES ;
- formations complémentaires dans les domaines de la gestion et/ou financier permettant de comprendre et participer au controlling annuel des installations.

### **4. REPERCUSSIONS FINANCIERES**

La charge financière annuelle pour la création du poste sera de Fr. 142'250.- avec toutes les charges sociales et LPP. Ce montant est intégré dans les différentes rubriques des Services industriels du budget 2022. Pour 2022, l'entrée en fonction est prévue en juin. La charge qui sera portée aux comptes sera proportionnellement inférieure.

Pour mémoire, le message accepté par le Conseil de Ville le 29 mars 2021 mentionnait : "*Le Département EE tient à préciser que les charges représentées par ces nouvelles ressources (masse salariale) ont déjà été intégrées dans les différents business plans et que les recettes générées par la vente d'énergie thermique ou électrique permettront d'autofinancer ce poste de travail supplémentaire.*"

### **5. PREAVIS ET CONCLUSION**

Au vu des éléments mentionnés dans ce rapport, le Conseil communal est d'avis que le surcroît de travail qui sera généré par les projets énergétiques planifiés sur les prochaines années, ainsi que la spécificité des compétences liées à ce domaine d'activité nécessitent obligatoirement de nouvelles ressources humaines à court terme.

Le Conseil communal sollicite par conséquent l'aval du Conseil de Ville et lui propose d'accepter la création d'un poste de Responsable des projets à 100 % au sein du Département EE.

La présente requête a été soumise à la Commission de l'énergie et des eaux et à la Commission des finances, qui l'ont préavisée favorablement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président : La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

## **ARRETE DU CONSEIL DE VILLE**

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 15 novembre 2021 ;
  - les dispositions de l'article 29, al. 5, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - les préavis favorables de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

### **arrête**

1. La création d'un poste de "Responsable des projets énergies renouvelables" aux Services industriels est acceptée.
2. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Florine Jardin

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 novembre 2021